A.S.T.Re

# ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR PETANQUE

L'activité « pétanque » se déroule sur le parking de l'Espace 3000 ou autre terrain à Hyères et ses environs.
Les équipes sont constituées par tirage au sort à l'heure définie, soit à 14h00 pour la saison.
Le joueur qui arriverait après 14h00 sera intégré dans la mesure des places restant disponibles dans les équipes.
Le joueur qui ne pourrait pas effectuer un minimum de 3 parties doit en informer l'animateur dès son arrivée afin qu'il soit intégré dans une triplette.
Si des conditions climatiques deviennent défavorables en cours de jeu (orages, fortes pluies…) l'activité peut être interrompue à l'initiative des animateurs.

## Période estivale

De mi-juin à début septembre (dates précisées chaque année), les animateurs maintiendront l'activité sous couvert de l'ASTRe dans la mesure de leurs disponibilités.
Pour tenir compte de la chaleur, l'horaire de rdv sera fixé à 15h30 à l'Espace 3000.
En cas de canicule, d'alerte orange ou rouge, l'activité sera systématiquement supprimée et la participation des éventuels joueurs sera libre.

## La sécurité des joueurs et des spectateurs

- lors d'un tir
  . S'assurer qu'il n'y a personne dans le champ de tir ou qui est susceptible d'y entrer ;
  . Si le tir s'avère dangereux ou hasardeux (personnes assises ou véhicule proche), positionner un joueur en bout de terrain pour stopper la boule de tir.
- lors du pointage
  . Se réserver un espace minimum d'1,50 m autour de soi.
- lors d'un déplacement sur l'aire de jeu
  . S'assurer de ne pas traverser ou gêner une autre partie en cours.

. Ne pas laisser de boules « inactives » au sol (risque de chute).

## Equipement Obligatoire

Pour des raisons de sécurité, le port de chaussures fermées est obligatoire.

## Passeport santé

Pour faciliter une prise en charge en cas d'urgence, le passeport santé doit être sur soi à chaque activité, accompagné de la liste des traitements médicaux en cours et de la mention des éventuelles allergies.

## Les aires de jeux

- Elles doivent être établies dès le début de la partie et s'y tenir. Le but est lancé entre 6 et 10 mètres.
- Si le cochonnet est déplacé vers une autre partie en cours ou s'il a franchi les limites du terrain, la mène est arrêtée *(dans ce cas, la ou les boules restant éventuellement en main compte(nt) si l'équipe adverse n'a plus aucune boule).*

## La convivialité

- En cas de litige non solutionné à l'amiable, faire appel à une tierce personne ou à un animateur *(mesure du point, contestation, anti jeu…)*.
- Fair-play, respect des autres et bon-esprit sont de mise, en particulier lorsque le joueur est en position de jeu. Aucune attitude et aucun propos gênant, désobligeants ou irrespectueux ne sont tolérés.

En cas de non-respect de ces règles, les animateurs devront le signaler au Conseil d'Administration (Voir chapitre III sanction du Règlement Intérieur).